

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



#### SOMMAIRE intéractif

9. La fourrière animale

I- PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ	
Le territoire	6/7
La gouvernance	8/9
Les finances	10/13
Les ressources humaines	14/15
La communication	16/17
<ul> <li>Les compétences de la CCPU</li> </ul>	18
Le projet de territoire	19
Le programme Leader	20
II- EXERCICE DES COMPETENCES	
Les compétences obligatoires	21
1 ZA Pont des Charrettes	21
2. ZA du Grand Lussan	21
3. ZA du Mas de Mèze	22
4. ZA Les Sablas à Montaren	22
5. Emploi	23
6. Le développement touristique	24
7. L'Office de Tourisme	25/26
8. La taxe de séjour	27
9. Schéma local de la randonnée	28/30
10. DFCI	31
Les compétences optionnelles	32
1. Halle de sports	32
2. Aménagement des stades	32
3. Ordures ménagères	33
4. SPANC	33
Les compétences facultatives	34
1. Urbanisme	34
2. La police intercommunale (Pic)	35/36
3. Culture	36/40
4. Matériel de Festivités	40
5. Transport	41/42
6. La petite enfance	43/48
7. Politique de la ville	49
8. La santé	50



#### édito

Assurément, l'adoption du projet de territoire constitue l'évènement marquant de cette année 2015. Au-delà des 51 actions qui y figurent, je tiens à souligner l'implication des élus dans le processus d'élaboration. En effet, nous sommes restés au cœur du pilotage du projet et du système décisionnel, les services alimentant le débat avec les données techniques sans recours à un bureau d'études extérieur, et la consultation de la société civile intervenant comme un miroir à notre propre réflexion, permettant de tester les hypothèses et les projets.

C'est cette méthode qui a permis une élaboration rapide sous la houlette du premier vice-président Yvon Bonzi et, in fine, l'adoption à l'unanimité du conseil communautaire en septembre 2015. A la mi-2016, 13 actions sont d'ores et déjà lancées ou réalisées, dont les plus lourdes financièrement, et 43% de celles définies à court terme (3 ans).

2015, c'est aussi l'engagement du nouveau schéma préfectoral de coopération intercommunale. Adopté début 2016, il prévoit l'extension de la CCPU à la commune de Moussac, d'autres communes souhaitent nous rejoindre dans les années à venir. Je considère cette extension comme prioritaire. Les seuils de taille minimum des communautés de communes ne cessent de croître, songez qu'il y a seulement 4 ans existaient encore des communes isolées. Par ailleurs, l'objectif des transferts de compétence obligatoires à venir, tels l'assainissement, est de permettre des économies d'échelle dès lors que les bassins de population seront suffisamment importants. Pour ces raisons, il est vraisemblable que la prochaine génération de schéma départemental en 2020-2021 constitue des ensembles intercommunaux d'au moins 30 à 35 000 habitants.

C'est pourquoi j'érige la question territoriale au rang de priorité dans les années à venir, afin que continue d'exister entre les 4 agglomérations qui nous entourent une intercommunalité d'essence rurale. Nous serons amenés à en reparler.

Jean-Luc CHAPON Président

Rapport d'activités dressé en application de l'article L5211-39 du CGCT qui doit être transmis chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre. Il doit faire l'objet d'une communication par le maire en conseil municipal.

#### I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

#### LE TERRITOIRE

La communauté de communes est organisée autour d'une ville-centre de 9000 habitants, Uzès ville d'Art et d'Histoire et cité ducale et se situe au centre du département à proximité des agglomérations de Nîmes, Alès, Bagnols et même Avignon. Depuis le 1er janvier 2013, **31 communes** des communautés de communes de l'Uzège, du Grand Lussan et de l'ex canton de St Chaptes se sont unies pour constituer un ensemble cohérent.



							EVOLUTION	EVOLUTION
Population totale	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2015/2016 %	2011/2016%
Aigaliers	483	486	495	509	501	493	-1,60	2,07
Arpaillargues et Aureilhac	1019	1028	1042	1055	1071	1066	-0,47	4,61
Aubussargues	338	353	356	355	348	340	-2,30	0,59
Baron	333	329	334	338	341	356	4,40	6,91
Belvezet	243	251	256	261	262	258	-1,53	6,17
Blauzac	1106	1126	1150	1185	1207	1193	-1,16	7,87
Bourdic	338	359	380	394	406	415	2,22	22,78
Collorgues	535	548	559	566	564	564	0,00	5,42
Flaux	339	324	321	318	315	326	3,49	-3,83
Foissac	357	379	401	416	430	424	-1,40	18,77
Fons sur Lussan	237	251	255	261	260	254	-2,31	7,17
Fontarèches	229	235	240	247	254	260	2,36	13,54
Garrigues Ste Eulalie	737	745	764	774	783	784	0,13	6,38
La Bastide d'Engras	223	219	220	216	214	213	-0,47	-4,48
La Bruguière	290	297	310	323	336	337	0,30	16,21
La Capelle et Masmolène	392	399	405	407	425	439	3,29	11,99
Lussan	475	482	489	501	512	510	-0,39	7,37
Montaren et Saint Médiers	1434	1487	1538	1561	1552	1 531	-1,35	6,76
Pougnadoresse	199	215	219	229	239	244	2,09	22,61
St Dézéry	371	389	400	406	412	422	2,43	13,75
St Hippolyte de Montaigu	241	243	246	255	263	266	1,14	10,37
St Laurent La Vernède	715	721	727	734	756	771	1,98	7,83
St Maximin	665	685	705	711	702	707	0,71	6,32
St Quentin la Poterie	2994	3025	3044	3040	3038	3 035	-0,10	1,37
St Siffret	991	1032	1074	1081	1085	1089	0,37	9,89
St Victor des Oules	261	280	284	292	299	307	2,68	17,62
Sanilhac Sagriès	883	904	918	932	951	963	1,26	9,06
Serviers Labaume	504	533	565	574	587	599	2,04	18,85
Uzès	8602	8755	8979	9058	9012	8 976	-0,40	4,35
Vallabrix	380	385	389	398	409	407	-0,49	7,11
Vallerargues	134	136	139	141	142	144	1,41	7,46
TOTAUX	26048	26601	27204	27538	27676	27693	0,06	6,32

Source INSEE : Population totale = Population municipale+ population comptée à part

#### **LA GOUVERNANCE**

Le conseil communautaire est composé de 56 délégués également conseillers municipaux des 31 communes membres. En 2015, il s'est réuni à 5 reprises pour traiter 68 délibérations dont 61 à l'unanimité.

Pour suivre les projets et préparer les conseils, le bureau est composé de 15 membres, le Président et les 14 vice-présidents. Tous en charge d'un domaine de compétence, ils animent les commissions de travail en relation avec les services.

La commission permanente est composée des mêmes membres que le conseil auquel s'ajoutent les 6 maires non délégués communautaires, les séances ne sont pas publiques. Elle est réunie lorsqu'il s'agit de débattre sans adopter des délibérations. En 2015, 9 séances ont eu lieu notamment pour mener à bien le projet de territoire.



# **Président** Jean Luc CHAPON

# Délégation Générale **I<sup>er</sup> Vice-Président** Yvon BONZI

	Ĺ	<u></u>		PIETTE Alexis PIETTE Cirdy. ZAUNAN Jacques BONNEAU Muriel E SEGUINS Thier BOUAD Denis KIELPINSKI Dicier CRESPY Guy LATON Frédériq.
		Zories d'activités écoromiques		PIETTE Alexis PIETTE Cindy CAUNAN Jacques BONNEAU Muriel DE SEGUINS Thier BOUAD Denis GUERBER Michel KIELPINSKI Didier CRESPY Guy PLATON Frédériq GUARDIOLA Josep
1	lourisme	**************************************	Haut debit	BOUYALA Christophe RIEU Bernard GUERBER Michel TAVERNIER Eve BONNEAU Muriel BRUNEL André DELBOS Thérèse MAZIER Frands PESENTI Régine PEREZ Nicole
	7 7 7 0	oeculie oeculie		BONNEAU Gérard PIETTE Cindy BETIRAC Romain PIETTE Alexis MARCHAL Jean-Marc CAUNAN Jacques
Agenda 21	DFCI	Transports	Schéma Local de la randonnée	OUYALA Christophe ORIN Jean-Claude PEREZ Nicole VERDIER Fabrice CRESPY Guy AARBERI Bernard GISBERT Pascal JEAN Gérard SDEFROY Didier BETIRAC Romain
	S			OUYALA Christol ORIN Jean-Cla PEREZ Nicole CRESPY Guy ARBER Bernar GISBERT Pasca GODEFROY Didie SODEFROY DIDIE ALL MARCA COMMINION COMMI

Agriculture	Déchêts ménaç	BONNEAU Gé AMALRIC Jo JEAN Gérar RIEU Bernar FOUQUART Jean-C SAORIN Jean-C GISBERT PAS
Finances		AMALRIC Joe DE SEGUINS Thierry VEYRAT Luc SEROPIAN Frank PIETTE Alexis DELBOS Thérèse SEPET Caroline BOYER Daniel GODEFROY Didier
Urbanisme	mutualisation des services	AMALF IDE SEGUI VEYR, SEROPI PIETTE PIETTE DELBOS SEPET BOYET GODEFR
Petite Enfance et Enfance		PESENTI Régine VALMALLE Marie-France BONNEAU Muriel RAYSSIGUIER Nathalie TAVERNIER Eve AMALRIC Joel BOYER Daniel

Aigaliers

Aubussarques Baron ■ Belvezet

#### LES FINANCES EN 2015

#### La structure budgétaire de la CCPU est la suivante :

- Le budget général qui retrace la quasi-totalité de l'activité communautaire.
- Le budget annexe bâtiment industriel lié au projet d'implantation sous forme d'un crédit-bail immobilier d'une boulangerie industrielle sur la zone d'activités de Lussan.

### LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GÉNÉRAL (Hors opérations d'ordre)

#### A. Section de fonctionnement k€

	Dépenses			Recettes	
O11	Charges à caractère général	1269	013	Atténuations de charges	41
012	Charges de personnel	2 281	70	Produits des services	410
014	Atténuations de produits	6 013	73	Impôts et taxes	12 526
65	Autres charges de gestion courante	4 243	74	dotations et participations	2 711
66	Charges financières	21	75	Autres produits de gestion courante	21
67	Charges exceptionnelles	0	76	Produits financiers	0
			77	Produits exceptionnels	25
		13 831			15 745

#### B. Section d'investissement k€

	Dépenses			Recettes	
16	Remboursement d'emprunt	79	10222	FCTVA	135
20	Immobilisations incorporelles	49	1068	Excédents fonctt capitalisé	873
204	Subventions d'équipement	458	13	Subventions d'investissement	159
21	Immobilisations corporelles	19	16	Emprunts	0
23	Immobilisations en cours	18			
opé	Aire camping-car	1	Opé	Aire camping-car	0
	Mise en tourisme	0		Mise en tourisme	0
	Site Natura 2000	0		Site Natura 2000	0

Mise en réseau bibli	1	Mise en réseau bibli 0
Maison petite enfance	0	Maison petite enfance 0
Schéma local rando	6	Schéma local rando 0
Maison de l'interco	71	Maison de l'interco 0
Matériel festivités	7	Matériel festivités 0
Pont des Charrettes	50	Pont des Charettes 0
Crèche St Quentin	16	Crèche St Quentin 5
Crèche Uzès	32	Crèche Uzès 7
Mas de Mèze	418	Etude Mas de Mèze 0
ZAE Les Sablas	540	ZAE Les Sablas 0
Communication	2	Communication 0
Pistes DFCI	240	Pistes DFCI 136
	2015	1169

L'exercice 2015 se termine avec un résultat de 194 k€ et un fonds de roulement de 2805 k€ (2 622k€ en 2014).

#### En 2015, il peut-être noté :

- Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles croissent de 13 335k€ à 13 831k€ (+3,72%). Les charges à caractère général ont significativement augmenté, pour l'essentiel en raison de l'intégration en régie de la gestion des OM du secteur hors Sictomu (847k€ à 1 270k€). Les frais de personnel ont cru de 4,3% à 2 282k€ (année pleine de la régie à la micro crèche de la Bruguière et au Lieu d'Accueil Parents Enfants, recrutement contrat de ville, ancienneté des agents). Les atténuations de produits (pour l'essentiel les attributions de compensation aux communes et reversement de FNGIR à l'Etat) ont également augmenté à 6 014k€, y compris le reversement de la taxe de séjour au budget annexe de l'OT. Les autres charges de gestion courantes (subventions et participations obligatoires aux organismes dont est membre la CCPU) ont diminué de 66k€ (diminution du reversement au Sictomu).
- <u>Les recettes de fonctionnement</u> évoluent de 14 725k€ à 15 745k€ (+6,9%), les points saillants sont les suivants :

Les produits des services sont constitués essentiellement de la participation des parents aux structures petite enfance en intégrant la micro-crèche de la Bruguière (+26%, 410k€).

Au titre des recettes fiscales directes, la CCPU a perçu 4 599k€ pour la taxe d'habitation (+3,3%), 725k€ de foncier bâti (hausse de taux de 0,28 point et baisse de taux égale sur la TEOM), 66k€ de foncier non bâti (+1,2%), 1 570k€ de cotisation financière des entreprises (+3,5%). Soit une progression de 165k€ (+4,5%).

La fiscalité transférée : 323k€ de taxe sur les surfaces commerciales y compris des produits exceptionnels d'environ 60k€, 862k€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (+15%), cette taxe est très fluctuante (baisse en 2015), et 167k€ d'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (+83%, 76k€ lié au photovoltaïque).

Pour la fiscalité indirecte, la TEOM (Sictomu + secteur territorial en régie) s'établit à 3 681k€, et la taxe de séjour à 141k€ (-12%).

Enfin, la part CCPU du fonds de péréquation intercommunal et communal passe de 55k€ à 191k€, il contribue ainsi à amortir la baisse des dotations. Le solde, soit 458k€ est perçu par les communes.

Pour les dotations, la dotation d'intercommunalité a diminué de 1 005k€ à 740k€ du fait de la contribution à la résorption des déficits publics (-216k€). La dotation de compensation de l'ex-part salaire de la TP a diminué de 792k€ à 775k€. Les participations (CAF essentiellement mais aussi département) diminuent de 835 à 780k€ (la part départementale de 65k€ du conseil départemental pour l'Espace Entreprise Emploi a été versée en 2016), et les compensations fiscales évoluent de 394 à 414k€. Au total, le chapitre des dotations diminue de 3 027k€ à 2 711k€ (-12%).

• En investissement, le niveau global de dépenses (2 016k€) est le plus élevé depuis 2013. Elles concernent l'achat des terrains au Mas de Mèze (418k€), la quasi-finalisation des achats et la poursuite des études au Sablas à Montaren (540k€), le versement de fonds de concours intempéries (298k€) et viabilisation pour le gymnase Trintignant (160k€)). Des travaux ont concerné l'aménagement d'une salle de réunion et d'un bureau à l'ex-Trésor Public et les DFCI (240k€). Le remboursement du capital des emprunts est de 79k€ pour un encours de dette de 729k€. Les achats de terrains seront reversés au budget annexe au commencement des travaux (1 940k€ pour 9,6ha), ils ont été essentiellement financés sur fonds propres (hors un emprunt de 800k€). Les recettes ressortent à 1 169k€, dont 159k€ de subventions (DFCI principalement), 135k€ de FCTVA et 873k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés. Aucun emprunt n'a été souscrit.

## Traditionnellement, les collectivités locales disposent des marges de manoeuvre financières suivantes :

• l'épargne brute : elle est de 1 936k€ soit le niveau le plus élevé depuis la fusion/extension. Le taux d'épargne brute (EB/RRF) progresse significativement à 12,1% (9,5% en 2014 et 8,5% en 2013).

- la fiscalité: pour la majorité des ménages, la fiscalité n'a pas augmenté, l'augmentation de la taxe foncière (+0,28 point) est compensée par la baisse de la TEOM (-0,28 point) dont les bases sont similaires. Par contre, pour les communes des ex-syndicats de Massargues et de Choudeyrague la hausse de TFB est nette, car les ménages fiscaux n'ont pas bénéficié de la baisse de TEOM.
- l'endettement : pas de recours à l'emprunt cette année, et endettement qui diminue (729k€).
- les réserves : soit le fonds de roulement qui figure au compte de gestion.
   De 2 622k€, il augmente à 2 805k€.

Au final, les grandes masses sont les suivantes :

k€	2013	2014	2015
Epargne brute	1 245	1389	1936
Epargne nette	1 219	1327	1 916
Fonds de roulement en début d'exercice	1293	1 940	2 622
Résultat de l'exercice	646	683	194
Fonds de roulement en fin d'exercice	1940	2 622	2 805

# I. Le compte administratif du budget annexe bâtiment industriel

Créé début 2013 pour solder l'opération boulangerie industrielle sur la zone de Lussan qui n'a pu aboutir. Or, des dépenses avaient été engagées puisque, sur maîtrise d'ouvrage communautaire, le dossier de construction était en phase marchés publics lorsque le porteur de projet s'est désisté.

Le budget s'équilibre en dépense et recette à 0 k€. Ce budget dormant reste actif le temps pour la trésorerie d'effectuer la reprise des fonds auprès du porteur de projet. Le dernier versement a été effectué en décembre 2015, il sera dissout courant 2016.

# II. Les comptes administratifs des budgets annexes ordures ménagères et spanc

Ces budgets ont été supprimés par le conseil communautaire le 7 avril 2015.

 $_{\parallel}$  13

#### LES RESSOURCES HUMAINES

#### L'année 2015 a été marquée par :

- la gestion de l'EPIC de l'office de tourisme Pays d'Uzès et de son personnel à compter du ler janvier 2016. Il en est de même pour la comptabilité, précédemment suivie par un cabinet comptable.
- l'organisation des premiers Comité Technique (3 CT) et Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (1 CHSCT), et un tirage au sort, le 15 septembre 2015, pour désigner les nouveaux représentants du personnel, suite à la démission des représentants du personnel CGT.
- la validation du document unique, qui intègre l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents, mais également les actions à mener pour les éviter et améliorer les conditions de travail.
- la nomination d'un assistant de prévention en la personne de Géraldine GAYET.

**La masse salariale** s'établit à 2 235k€ euros pour 2015, pour les agents de la communauté, hors rémunération des personnels extérieurs ou mis à disposition, soit 71 agents dont 73 % sont titulaires au 31 décembre 2015.

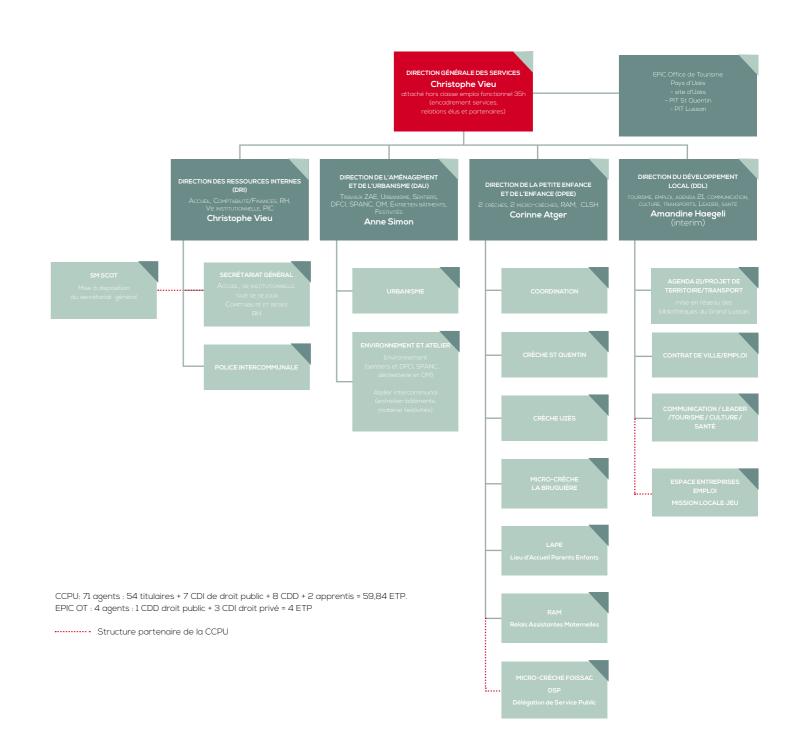
#### Les effectifs :

Répartition par catégorie des agents permanents en décembre 2015 :

	Titulaire	Non titulaire	Total	%
А	6	4	10	14
В	8	4	12	17
С	38	11	49	69
Total	52	19	71	100

\*Dont 7 CDI de droit public liés à la transformation des contrats associatifs de la crèche d'Uzès et des contrats de droit privé de la micro-crèche de La Bruquière.

Position	Nb d'agents	Equivalent temps plein
Temps complet	49	44.22
Temps non complet	22	15.62
Total	71	59.84



#### LA COMMUNICATION

- La communauté de communes décline sa communication sur différents supports à destination de la population, des élus, partenaires institutionnels et professionnels du territoire :
- Le site Internet : www.ccpaysduzes.fr Vitrine de la communauté de communes auprès des citoyens et des usagers, le site Internet continue progressivement de se déployer pour proposer de nouvelles fonctionnalités. Un espace intranet, « l'Espace Ressources », a été créé en 2014 à destination des élus (ouverture dans un premier temps aux membres du Bureau) et du personnel de la CCPU. Depuis sa mise en ligne (décembre 2013), 19 045 visites ont été comptabilisées fin 2015 (contre 16 898, soit plus de 2100 visites de plus) dont 52 visites en moyenne par jour et 72 % de nouvelles visites.
- Une page facebook « communauté de communes Pays d'Uzès » lancée en 2014, permet de communiquer sur l'actualité de la CCPU, annoncer et partager ses évènements sur les réseaux sociaux.
- Une dizaine de publications dans le journal local « le Républicain d'Uzès et du Gard » avec deux pages dans le guide de l'été permettent de communiquer sur l'actualité de la communauté de communes.
- La réalisation et la diffusion du magazine de la CCPU depuis 2013, distribué auprès des habitants du territoire (15 500 exemplaires), afin qu'ils puissent se tenir informés des évolutions et des projets de la communauté de communes. Deux magazines par an sont distribués (en décembre et en juin). La sortie du prochain opus est prévue pour le mois de juin. En 2015, le magazine a pris de nouvelles orientations pour un format plus grand avec plus d'informations, plus de photos pour assurer une meilleure lisibilité et la parole des élus mise en avant. Néanmoins, la distribution continue de poser problème.
- Des annonces périodiques sur l'antenne de Radio France Bleu Gard Lozère en partenariat avec la ville d'Uzès et l'Office de Tourisme Pays d'Uzès pour communiquer sur la saison d'arts de la rue « Le Temps des Cerises », les marchés nocturnes du Pays d'Uzès ou bien encore sur le spectacle équestre « Lucien Gruss fait son cirque ».
- Le flocage des 7 véhicules de la CCPU a été réalisé cette année avec la pose d'adhésifs aux couleurs du logotype de la CCPU sur les portières avant et l'arrière des véhicules (le flocage déjà réalisé pour les véhicules de la police intercommunale en 2013).





Espace ressources
http://www.ccpaysduzes.fr/
component/users/?view=loai



Page Faceboo



riuguzii le de la CCFO

#### LES COMPÉTENCES DE LA CCPU

La CCPU exerce trois types de compétences : obligatoires, optionnelles (choix dans une liste) et facultatives (choix libre). Elle les exerce de plein droit à la place des communes, dans le souci d'une plus grande efficacité de l'action publique.

#### COMPETENCES OBLIGATOIRES

Élaboration, mise en œuvre et suivi d'un schéma de cohérence territoriale en lien avec les structures publiques concernées

Assistance aux communes pour la consultation lors de la procédure d'élaboration des plans de prévention des risques

Défense des forêts contre l'incendie

Étude, création, aménagement, extension, entretien, gestion et exploitation de zones d'aménagement concerté pour les besoins des compétences communautaires

Étude, création, aménagement, entretien et gestion des chemins inscrits au schéma local de randonnée, de la base VTT et des pistes d'endurance équestre ; dans l'attente de la définition du schéma local, les schémas des communautés préexistantes sont d'intérêt communautaire

Entretien, gestion et exploitation des zones d'activités : · ZAE de Pont des Charettes à Uzès · ZAC de la Baralette à Montaren et Saint-Médiers · ZAE du Mos de Mèze à Uzès · ZAE du Grand Lussan à Lussan

Étude, création, aménagement, extension, entretien, gestion et exploitation des zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires, touristiques ou aéroportuaires

Création, acquisition et location ou cession d'immobilier d'entreprise (à l'exclusion des commerces de proximité)

Actions propres ou soutien aux actions de tiers visant à la promotion économique du territoire, à l'accueil d'activités de toutes natures, à la défense de l'emploi, au soutien aux porteurs de projets et à la valorisation du commerce (à l'exclusion des commerces de villages)

Actions propres ou soutien aux actions de tiers visant à la promotion touristique du territoire, à la coordination de l'action des opérateurs, à l'accueil des touristes, à la valorisation des sites naturels et historiques et des productions et savoir-faire locaux

#### COMPETENCES **OPTIONNELLES**

Élaboration et suivi de la mise en oeuvre d'un programme local de l'habitat

Soutien aux actions en faveur du logement social et des personnes défavorisées développé dans les communes, après accord des conseils municipaux concernés

Politique de gestion et de prévention de la ressource en eau superficielle et souterraine à l'échelle du territoire communautaire et dans le cadre d'une politique globale à l'échelle des bassins versants

Aménagement et entretien des rivières et leurs

affluents (exercice en propre de la compétence ou par subdélégation)

Assistance aux groupements de professionnels du secteur du BTP dans les opérations relatives à la gestion des déchets inertes et déchets verts

Assistance à l'élaboration des zones de publicité règlementée favorisant la gestion intégrée du périmètre communautaire, les communes demeurant compétentes pour l'instauration de ces périmètres et le respect de la réglementation

Participation au groupe de travail prévu par le code de l'environnement dans le cadre de la procédure d'institution des zones de publicité

SPANC diagnostic – contrôle conception/conformité/ bon fonctionnement (hors entretien et réhabilitation des installations)

Voies d'intérêt communautaire: voiries internes et de desserte des sites et équipements communautaires actuels et à venir

Nature des interventions d'intérêt communautaire: étude, création, aménagement, entretien des voies d'intérêt communautaire et de leur dépendances (trottoirs, caniveaux, fossés, accotements, délaissés) hors ouvrages d'art

Étude, création, aménagement, extension, entretien, gestion d'équipements sportifs et culturels dont le caractère est unique sur le territoire, dont l'origine géographique des usagers excède le territoire d'une seule commune et sous réserve de l'accord du conseil municipal de la commune d'implantation

Définition et mise en oeuvre d'une politique d'accueil, de formation et de sociabilisation des enfants d'âge préscolaire

Programmation, création, aménagement et entretien, en concertation avec les communes, des équipements et services dans le domaine de la santé

Gestion de la structure d'accueil de loisirs de Saint-Laurent-la-Vernède

Création et accueil de maisons de retraite médicalisées ou non ou de centres de soins

#### COMPETENCES FACULTATIVES

Mise en place de transports dédiés aux évènements culturels ou touristiques, et aux foires et marchés du territoire

Élaboration et mise en oeuvre d'un Agenda 21 local

Participation au comité de pilotage et candidature à l'élaboration et au suivi de la mise en oeuvre du document d'objectifs pour le site «Garrigues de Lussan»

Définition et mise en oeuvre d'une politique de protection des personnes et des biens à l'échelle communautaire ; la police intercommunale exerce ses missions sur l'ensemble du territoire communautaire ; dans les communes disposant d'une police municipale une convention règlera les conditions d'intervention des deux services

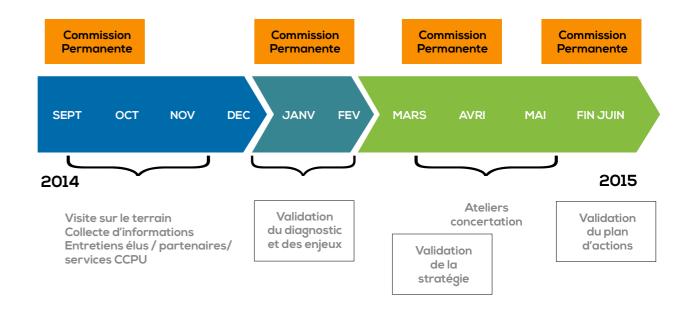
Actions et participations à des organismes de prévoyance ou d'éducation oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance

Élaboration et mise en oeuvre d'une programmation culturelle annuelle communautaire visant à organiser les manifestations intercommunales actuelles : le Temos des Cerises et la Fête du Livre

Élaboration et mise en oeuvre d'un plan de communication globale de l'offre culturelle du territoire

Gestion d'un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde des animaux errants visés par la Loi ou prise en charge d'un contrat de prestation de services assuré par un opérateur tiers

#### LE PROJET DE TERRITOIRE : LA FEUILLE DE ROUTE COMMUNAUTAIRE



Afin de donner plus de cohérence à l'action communautaire et de cerner les priorités, les élus ont décidé en 2014 de lancer un projet de territoire.

Le diagnostic partagé a permis de dégager les principaux enjeux pour le territoire : l'adaptation aux besoins de la population, l'attractivité du territoire et l'équité territoriale ; le tout a été validé en février 2015 par la commission permanente.

A l'issue du diagnostic, la stratégie et le plan d'actions ont été élaborés lors d'ateliers réunissant élus communautaires et techniciens.

Quatre axes se sont dégagés de cette réflexion :

- Axe 1 : Solidarité, vitalité et bien vivre ensemble
- Axe 2 : Image, qualité de vie et identité locale
- Axe 3 : Attractivité et dynamisme économique
- Axe 4 : Aménagement durable et équitable

Ces axes ont été développés en 20 orientations déclinées dans un plan d'actions approuvé à l'unanimité en conseil communautaire.

Ce projet porte les perspectives des années à venir et l'ambition communautaire à court, moyen et long termes. Il est téléchargeable sur le site internet de la CCPU www.ccpaysduzes.fr.

#### **PROGRAMME LEADER**

L'Union Européenne a décidé de s'engager dans une nouvelle génération du programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (Leader) pour la période de 2014-2020.

Ce programme vise à soutenir la stratégie de développement d'un territoire, déclinée sous forme de plan d'actions. Il est financé par le Fond Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et vise d'une manière générale à encourager les initiatives innovantes ou expérimentales dans les territoires ruraux. Des actions portées sous maîtrise d'ouvrage publique et/ou privée peuvent être soutenues par des fonds européens Leader, assortis d'autres co-financements publics nationaux



Table ronde avec la Présidente du GAL, Berengère Noguier

Un appel à projet a été lancé par la région Languedoc Roussillon en 2014 pour lequel le Pays Uzège-Pont du Gard, porteur du programme LEADER 2014-2020 a déposé un dossier de candidature au nom du territoire en juin dernier. La communauté de communes Pays d'Uzès a participé activement avec plus de 130 acteurs privés et publics à la construction de ce dossier. Les Vice-Présidents Michel Guerber et Christian Petit sont membres du Groupe d'Action Locale.

Le conseil régional a retenu la candidature du Pays Uzège-Pont du Gard en octobre, sur la stratégie «Développer des synergies pour mieux vivre ensemble l'Uzège-Pont du Gard». Une enveloppe de 2 350 K€ est attribuée au territoire pour la période.

La stratégie Leader du territoire Uzège-Pont du Gard s'articule autour de trois axes :

- Structurer un tourisme durable.
- Faire de la créativité un vecteur de développement économique
- Renforcer les dynamiques solidaires

Le contenu détaillé des fiches actions sera rendu public après le conventionnement avec la Région et l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui sécurise juridiquement l'ensemble des dispositifs financiers de ce programme. Une information plus complète sur les nouvelles possibilités de financements Leader et les démarches à suivre pour les porteurs de projets publics ou privés sera apportée en 2016.

#### II. EXERCICE DES COMPÉTENCES

#### **COMPETENCES OBLIGATOIRES**

#### 1 - Zone d'activités de Pont des Charrettes



Plus de trente ans après sa création, la zone d'activités de Pont des Charrettes connaît un regain d'activités. Après l'implantation de Mac Donalds, de nouvelles enseignes vont renforcer l'attractivité de la zone : Gifi, Feu Vert... Ces deux enseignes ont ouvert en mai 2016.

L'aménagement qualitatif de la zone permet d'assurer un environnement favorable au maintien et au développement des entreprises locales, de préserver un tissu économique porteur d'emplois durables et de favoriser le développement des activités économiques non liées à l'afflux touristique et résidentiel.

Les inondations d'octobre 2014 ont provoqué l'effondrement d'une partie du talus béton qui soutient la voirie principale le long de Carrefour. Des travaux de réhabilitation ont permis d'évacuer les morceaux de béton cassés par la pression de l'eau, de recréer le muret et de couler du béton pour fortifier l'accotement.

Les réseaux téléphoniques et électriques ont été impactés par cet effondrement. La communauté de communes Pays d'Uzès a informé les opérateurs, France Télécom a replacé la grille sur le boitier, ERDF fixé les coffrets.

Les travaux d'un montant de 37 500 € HT ont été financés par l'Etat (30%), le conseil régional (10 %) le conseil départemental (10 %) et la communauté de communes (50 %).

#### 2 - Zone d'Activités du Grand Lussan

Située à Lussan sur la route départementale 6 entre Alès (à 20 minutes) et Bagnols sur Cèze (à 20 minutes) et à proximité d'Uzès (à 15 minutes), la zone d'activités du Grand Lussan propose 1,7 Ha de terrains viabilisés et disponibles immédiatement permettant des exonérations fiscales (zone de revitalisation rurale)

Afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur la ZAE du grand Lussan, le conseil communautaire a décidé le 9 mars 2015 de modifier les articles du règlement afin d'alléger les conditions de réalisation des bâtiments et d'actualiser les règles, notamment de supprimer les superficies minimales, le coefficient d'occupation des sols, de limiter la hauteur des constructions à 12 m, d'autoriser une finition écrasée pour les facades.

Par délibération en date du 22 juin 2015, la communauté de communes Pays d'Uzès a pris acte de l'expiration du contrat de concession d'aménagement avec la SEGARD. Le conseil communautaire a approuvé l'achat des terrains le 18 janvier 2016.

#### 3- Zone d'Activités du Mas de Mèze

La zone d'activités recense une trentaine d'établissements qui représentent plus de 150 emplois. La majorité des établissements sont liés au secteur artisanal mais aussi productif. Les surfaces utilisées sont diverses, de nombreux établissements sont en location.

La communauté de communes a réalisé une étude d'opportunité économique et de faisabilité technique. Le diagnostic d'opportunités économiques permet d'identifier une demande pour les activités du BTP, de l'artisanat et de la production :

- une demande des établissements liée aux secteurs présents,
- une demande des établissements qui nécessite un foncier plus adapté.
- une demande des entreprises en phase d'expansion qui nécessite de nouveaux locaux.

Une réflexion est en cours pour étendre la zone d'activités du Mas de Mèze. Sans attendre la communauté a acheté en 2015 un terrain de 1.6 ha à la commune afin de garantir cette extension.

#### 4- Zone d'activités Les Sablas



Située à l'entrée d'Uzès, sur la commune de Montaren et Saint Médiers, en bordure de la RD 981, la zone d'activités Les Sablas est en cours d'aménagement.

La procédure d'urbanisme retenue est la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). La communauté de communes a confié les études à la SEGARD.

Les acquisitions de terrains sont aujourd'hui terminées. Par délibération en date du 8 décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé le dossier de création de la zone.

Le dossier d'autorisation au titre de la police des eaux est en cours.

Ce projet d'aménagement d'intérêt communautaire permettra d'apporter une réponse aux demandes d'implantation d'activités commerciales, tertiaires et de loisirs qui ne peuvent actuellement être accueillies faute d'offre foncière à vocation économique sur le territoire de la communauté de communes.

#### 5- Emploi



Du relais emploi à l'Espace Entreprise Emploi Pays d'Uzès

Depuis 2011 le service public de l'emploi du territoire était assuré par un relais emploi laissant place le 6 juillet 2015 à l'Espace Entreprise Emploi Pays d'Uzès. Une année 2015 difficile et dont la période de fermeture a été minorée grâce à la mobilisation des institutions partenaires. Cette plateforme innovante est ouverte à toutes personnes en recherche d'emplois, de formations et de conseils lié à l'environnement socioprofessionnel. Elle accueille le public du lundi au vendredi. Elle développe aussi les relations avec le monde de l'entreprise.

La gestion de l'espace est confiée à la Mission Locale Jeunes du Gard Rhodanien devenue Gard Rhodanien Uzège, partenaire historique de la communauté de communes Pays d'Uzès. L'Espace Entreprise Emploi s'inscrit pleinement dans la dynamique du territoire, visant à consolider les partenariats entre les pouvoirs publics, les entreprises locales, les chambres consulaires, le Pays Uzège Pont du Gard porteur du projet LEADER « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ».



Cet ancrage territorial permet de rassembler les publics autour de forums de l'emploi, de rencontres professionnelles, d'ateliers, d'agir aux côtés des acteurs de l'insertion par l'activité économique. L'opportunité de travailler de concert avec les services de Pôle Emploi est saisie, notamment via les outils dématérialisés mis en place par le service public de l'emploi. Cet espace est financé à hauteur de 31 500 euros par la communauté de communes Pays d'Uzès et par 53 200 euros par le conseil départemental du Gard.

En 2015, les deux collectivités ont financé à hauteur de 15 000 euros le réaménagement de l'Espace Entreprise Emploi Pays d'Uzès, lui donnant une nouvelle identité. L'Espace Entreprise Emploi est ouvert comme suit :

De septembre à décembre 2015, 1000 personnes environ ont été accueillies.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 à 12h00	X	X	X	X	X
13h00 à 15h30	<b>V</b>		V	V	X
15h30 à 17h00	^		^	^	

 $_{
m L}$ 23

#### 6-Développement touristique

Si la communauté de communes a délégué dans le cadre de sa compétence tourisme, l'essentiel des missions à l'Office de Tourisme, elle mène par ailleurs des actions propres de développement et d'aménagement touristiques.

#### L'aire de repos et de services pour camping-cars à Fons sur Lussan

Mise en service en 2012, elle comprend une borne multiservices proposant les services suivants: robinet d'eau potable, robinet de rinçage, prise électrique européenne, vidanges WC rinçage intégré et kit antigel. Elle fonctionne avec un monnayeur via un système de jetons (vente des jetons 1,5  $\in$  aux commerçants de proximité qui les revendent 2  $\in$  aux usagers). Cette année, 40 jetons ont été vendus.

D'après les analyses de fréquentation, 300 nuitées ont été recensées sur l'aire de repos en 2015.

La fréquentation de l'aire se révèle importante au printemps et à l'automne et se fait plus discrète durant la période estivale. L'aire est utilisée tout au long de l'année, majoritairement par des randonneurs qui font un point d'étape d'une ou deux nuits



#### 7- L'Office de Tourisme

Depuis le 1er janvier 2015, l'office de tourisme est passé du statut d'association à celui d'un office de tourisme communautaire constitué sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Au sein de son Comité de Direction, 12 délégués communautaires titulaires et 12 suppléants représentent les 31 collectivités locales. Les membres représentant la collectivité territoriale détiennent la majorité des sièges et sont élus par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat.

Les principales filières touristiques (Restauration, Hébergement, Sites et Musées, Produits du terroir, Loisirs de plein air et sportifs, Artisanat d'art, Patrimoine, Tourisme Culturel) sont représentés par des socio professionnels au nombre de 6 titulaires et 5 suppléants.

Ces deux collèges composent l'organe délibérant de l'Office de Tourisme qui se réunit au minimum 6 fois par an. L'EPIC est présidé par Monsieur Christian PETIT, Vice Président délégué au Tourisme et au Haut débit.

Ses missions sont les suivantes : assurer l'accueil, l'information et le conseil des habitants et des visiteurs, promouvoir et commercialiser l'offre touristique de son territoire. Le recrutement en mai 2015 d'une nouvelle salariée en charge de la promotion et commercialisation touristique, confirme la volonté de l'EPIC et de la CCPU de s'engager dans le développement économique et touristique de la destination « Pays d'Uzès ».

L'accueil du public est assuré en 4 langues (anglais, espagnol, allemand, italien) par 3 conseillers en séjour dont 2 mis à disposition de l'EPIC par la CCPU. Quatre autres personnes, dont le directeur, complètent l'effectif permanent. De juin à septembre, il est renforcé par une équipe de saisonniers tant sur Uzès que sur le Point Information Tourisme de Saint Quentin La Poterie. Un agent de la communauté de communes est également mis à disposition à temps partiel sur le Point Information Tourisme de Lussan, tout au long de l'année.

Il rassemble plus de 240 partenaires touristiques, issus de toutes les catégories socioprofessionnelles.





A GAUCHE OT Pays d'Uzès

Outre ses actions classiques d'accueil, d'éditions, de visites guidées, de billetterie, etc ... l'Office de Tourisme s'engage dans le développement de l'information et de la communication sur l'offre touristique :

La borne interactive placée en vitrine et donnant sur la place Albert 1er donne accès à l'information touristique 24h/24. En 2015, elle enregistre 2 831 visites (contre 3 236 en 2014 et 2 924 en 2013.)

- Le développement d'accès WIFI gratuit sur les communes volontaires de la CCPU lancé en 2012. En 2015, 28 points d'accès ont été équipés, ce qui représente 11 859 connexions (contre 6 283 en 2014 et 5 013 en 2013).
- Le développement et la mise en ligne d'un nouveau site internet multilingue de l'Office de Tourisme initialement prévu pour la fin 2015 est reporté au printemps 2016, plus adapté et ergonomique, véritable vitrine de la qualité d'accueil et des services proposés aux visiteurs.

Le site www.uzes-tourisme.com, en langue française, totalise 162 845 visiteurs uniques en 2015 (+12% par rapport à 2013).

La version anglaise du site Internet www.uk.uzes-tourisme.com totalise 8 818 visiteurs uniques en 2015 contre 9 083 en 2014 et 9 258 visiteurs en 2013.

Parmi les actions engagées par l'Office de Tourisme en 2015 et soutenues par la CCPU, les marchés nocturnes de l'été sur le Pays d'Uzès dont l'OT est partenaire qui ont rencontré un vif succès et se poursuivront en 2016.

A noter également, la reconduction des partenariats avec le Comité de Promotion Agricole d'Uzès pour le soutien à la promotion des animations liées à la Truffe ou aux vins AOP Duché d'Uzès, ou encore avec le Haras national d'Uzès pour les visites guidées estivales et les spectacles équestres.

#### 8-La taxe de séjour

Instaurée sur l'ensemble du territoire communautaire par la délibération du 21 janvier 2013, la taxe de séjour permet de financer le développement et la promotion touristique du territoire Pays d'Uzès.

Les hébergeurs sont chargés de collecter la taxe auprès de leurs locataires, de déclarer trimestriellement le nombre de nuitées et le montant à la communauté de communes et de reverser la taxe au Trésor Public. Le montant de la taxe de séjour est calculé en fonction de la catégorie de l'hébergement par personne et par nuit.

Le conseil départenental a décidé d'instaurer une taxe additionnelle de 10% à compter du ler janvier 2015 qui est recouvrée par la CCPU pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute.

Par ailleurs, la délibération du conseil communautaire du 9 mars 2015 fixe la mise en œuvre de la réforme de la taxe de séjour. Elle a pour conséquence une baisse significative des recettes de la taxe de séjour suite à l'abaissement du taux des meublés de tourisme non classés et à la création d'une catégorie unique pour les chambres d'hôtes.

Années	Hébergements	Nuitées	Recettes
2013	428	178470	148189
2014	403	187493	154122
2015	455	192847	136192

En euros

26 <sub>1</sub> 27

#### 9-Schéma local de la randonnée

Les réseaux des communautés de communes du Pays Uzège - Pont du Gard sont interconnectés et la signalétique conforme à la Charte du conseil départenental. Le schéma local de la randonnée représente 610 kms pour les 31 communes de la CCPU. Il intègre également les circuits proposés dans le cadre du centre VTT de l'Uzège et les pistes d'endurance autour des Haras Nationaux d'Uzès. Les sites les plus significatifs du point de vue patrimonial, historique ou paysager (ex : Capitelles à Blauzac, Concluses et Garrigues à Lussan, les charbonnières à Aigaliers, les carrières de meule à St Quentin la Poterie, vallée de l'Eure à Uzès...) sont mis en valeur par la pose de panneaux d'interprétation. La communauté de communes, en partenariat avec différentes associations, coordonne l'entretien et la gestion des chemins de randonnées (débroussaillage, commande et remplacement des lames, poteaux directionnels...).

Depuis janvier 2014, le centre social intercommunal de St Quentin la Poterie prend en charge l'entretien des chemins de randonnée du territoire, hormis une boucle sur la vallée de l'Eure dont le balisage et le petit entretien sont assurés par l'association «Le Transfo». La CCPU, quant à elle, s'occupe en régie du balisage, seule une petite partie reste confiée à l'association Rando-Cèze sur le secteur de Lussan. Les cartoguides « Collines et Vignobles autour d'Uzès » ; « Garrigues et Concluses autour de Lussan » et « Massif et Gorges du Gardon » reprennent le réseau des sentiers des 31 communes de la CCPU. Ils sont vendus au prix public de 5 €. La réédition du cartoguide « Collines et Vignobles autour d'Uzès » est en cours pour un montant d'environ 6 000 €.



#### Pistes d'endurance



La communauté de communes a aménagé 80 kms de pistes d'endurance équestre, notamment utilisées dans le cadre des Finales Nationales des Jeunes Chevaux d'Endurance chaque année en octobre, mais aussi, toute l'année. Les interventions sont effectuées ponctuellement sur les points du parcours présentant des difficultés particulières pour les montures et les cavaliers afin de leur offrir des conditions optimales de courses.

Les travaux, suivant les besoins, consistent en l'approvisionnement et la mise en place de sable, ou en scarification, broyage et mise en forme ou en terrassement. Ces finales qui, courant octobre depuis plus de 15 ans, attirent plus de 600 cavaliers venus de la France entière et même de l'étranger, font de l'Uzège un pôle important de l'endurance, deuxième discipline équestre en France. En 2015, c'est ainsi 13 368€ TTC qui ont été engagés.

 $_{\parallel}$ 29

#### VTT

En partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C), l'Association Uzès Vélo Club et l'Office de Tourisme Pays d'Uzès, la communauté de communes Pays d'Uzès a créé et développé un site V.T.T autour d'équipements, de prestations de qualité. Le tracé «en marguerite» d'une distance d'environ 270 kms est composé de différents parcours présentant un intérêt touristique et sportif. Trois points de départs : Uzès, Saint Quentin la Poterie, Saint-Siffret. Le niveau de difficulté varie en fonction des itinéraires identifiés par 4 couleurs qui correspondent à des degrés de difficultés différentes.

Pour assurer la pérennité du sentier, les circuits empruntent un maximum de voies communales ou publiques. Certains parcours traversent des forêts gérées par l'Office National des Forêts, un circuit traverse la Réserve Naturelle des Gorges du Gardon. La communauté de communes a financé l'opération. Elle prend à sa charge l'achat des adhésifs de balisage mais en confie la pose et l'entretien au club local Uzès Vélo Club. L'aménagement comprend : les balises, les panneaux, les cartes d'itinéraire, les plans de poche...



#### 10 - Défense de la Forêt Contre les Incendies (D.F.C.I)



Le réseau des pistes de Défense des Forêts Contre l'Incendie a pour objectif majeur de permettre un accès rapide au plus près d'un départ de feu. C'est pour cette raison que l'aménagement préventif du territoire joue un rôle fondamental dans l'efficacité de la lutte.

Les pistes DFCI sont classées selon 3 critères :

- La largeur de la chaussée (6 ou 4 mètres)
- Les caractéristiques du débroussaillement
- La densité des aménagements complémentaires à la piste (aires de retournements, aires de croisements, signalisation...).

Cette distinction dans le niveau de classement des pistes est nécessaire car elle permet de concentrer l'investissement nécessaire à la création et à l'entretien régulier des bandes débroussaillées dont l'intérêt stratégique est reconnu. A l'issue de l'étude du plan de massif, certaines pistes sont retenues alors qu'elles ne répondent pas aux critères minimaux requis, elles doivent donc faire l'objet d'une normalisation. Chaque année, la communauté de communes, sur proposition du conseil Départemental du Gard, réalise des travaux d'entretien et de normalisation des pistes DFCI. Les travaux sont subventionnés à 30% par l'Etat et à 50% par l'Europe. La communauté de communes finance les 20% restants. En 2015, un montant de 106 300 € environ a été proposé pour la normalisation d'un linéaire de 11 Km répartis sur les communes de Fontarèches, La Bastide d'Engras, La Bruguière, Montaren Saint Mediers, Saint Laurent la Vernede, Saint Quentin la Poterie et Uzès. Des conventions ont été signées avec le syndicat mixte du Mont Bouquet, les SIVU de l'Yeuseraie et du massif du Gardon afin d'optimiser la gestion des travaux et la répartition des coûts.

 $_{
m I}$ 

#### **COMPETENCES OPTIONNELLES**

#### 1- Halle de sports : quartier Mayac à Uzès

Suite à la construction par le département du collège Jean Louis Trintignant sur un terrain cédé par la commune d'Uzès au quartier Mayac, la communauté de communes de l'Uzège s'était engagée avec la commune d'Uzès et le conseil départemental du Gard à participer à la construction d'une halle de sports destinée aux élèves de cet établissement, mais aussi aux associations locales hors temps scolaire.

La commune d'Uzès a approuvé par délibération du 27 mars 2013 la mise à disposition d'un terrain de 5 182 m², la cession définitive ne devant intervenir qu'après réalisation totale et ne devant porter que sur la surface réellement occupée par le futur bâtiment.

Une convention de partenariat entre les trois organismes engagés dans cette opération a été signée le 16 septembre 2014 afin de fixer les missions de chacun :

- la commune d'Uzès s'engage à céder à titre gratuit au Département le terrain nécessaire, constructible et desservi par les réseaux secs et humides.
- le département du Gard s'engage à construire une halle de sports, un logement de gardien, les places de parking répondant aux besoins des usagers de la halle sur la base du programme et à mettre le gymnase à disposition hors temps scolaire. L'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élève à 4 610 000 € TTC.
- la CCPU s'engage à participer à hauteur de 20 % au financement de cette construction, à financer la voie d'accès, les trottoirs, l'éclairage public et en totalité 24 des 28 places de stationnement nécessaires au fonctionnement de la halle de sports pour les associations, à mettre à disposition un agent pour le gardiennage et l'entretien.

Le permis de construire a été délivré le 22 juillet 2015, les travaux de voirie et réseaux divers ont démarré, la construction du bâtiment devrait être prochainement engagée.

#### 2- Aménagement des stades Pautex et du Refuge à Uzès

La communauté de communes Pays d'Uzès a mandaté un bureau d'étude pour étudier la faisabilité d'un stade d'honneur sur son territoire.

Le site envisagé concernait la ZAC du Sablas à Montaren avec un niveau d'équipement permettant d'accueillir jusqu'à la D2 en football et la Fédérale 1 en rugby (équipement de niveau 3). Le coût de l'opération avec un terrain synthétique ressort à 5M€ TTC, hors versement de la participation au budget ZAC.

Le comité de pilotage a examiné la pertinence du projet avec les clubs et les scolaires et a proposé en substitution l'aménagement des deux stades existants :

- Refuge (rugby) : stade synthétique avec travaux sur les locaux et protection des tribunes
- Pautex (football) : pelouse synthétique

L'estimation des travaux s'élève à 1 450 000€ HT.

Le RCU (rugby) et l'ESPU (football) ont au total plus de 600 licenciés, ces aménagements contribueront à répondre aux besoins non satisfaits des établissements scolaires secondaires. La commission permanente réunie le 15 février 2016 a validé à l'unanimité la reconfiguration du projet. Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune, la CCPU versera un fonds de concours de 800 K€, des subventions seront demandées aux collectivités et fédérations.

#### 3-Ordures ménagères



La CCPU exerce la compétence juridique de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Dans la pratique, l'exécution concrète de la collecte et du traitement est confiée au SICTOMU sauf pour les communes d'Aubussargues, Baron, Blauzac, Bourdic, Collorgues, Garrigues Sainte-Eulalie et Saint-Dézéry dont la CCPU a récupéré la délégation de service public pour la collecte, ainsi que pour la gestion de la déchetterie en régie directe.

La CCPU fixe le taux et perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son produit est intégralement reversé pour le financement du service. Depuis le 1er janvier 2015, la TEOM s'applique à l'ensemble des communes du territoire sur deux secteurs, La déchetterie de Choudeyrague est réservée gratuitement aux dépôts des particuliers résidant sur ce deuxième secteur ainsi qu'à la commune de Saint-Chaptes via une convention. La communauté de communes Leins Gardonnenque a souhaité résilier sa convention, de fait les habitants de Moussac n'ont plus accès à la déchetterie de Choudeyrague depuis le mois d'avril 2015. Le SITOM Sud Gard assure le traitement des déchets sur ce secteur. Les communes dont la collecte des ordures ménagères est assurée par le SICTOMU ont accès aux déchetteries de Lussan et d'Uzès. Les communes de Blauzac et Bourdic, quant à elle, bénéficient des services de la déchetterie de Sainte-Anastasie via une convention avec Nîmes Métropole.

#### 4-SPANC

Le SPANC contrôle les installations existantes d'assainissement autonome et les installations neuves dans le cas d'une construction ou d'une réhabilitation. Pour les communes de Blauzac, Flaux, La Capelle et Masmolène, St Hippolyte de Montaigu, St Maximin, St Quentin la Poterie, St Siffret, St Victor des Oules, Sanilhac Sagriès, Uzès, Vallabrix, Pougnadoresse, La Bastide d'Engras, le SPANC est confié par DSP à la société Véolia Eau. Les communes d'Aigaliers, Arpaillargues et Aureilhac, Aubussargues, Baron, Belvezet, Bourdic, Collorgues, Foissac, Garrigues-Sainte-Eulalie, Montaren Saint Médiers, Saint-Dezery et Serviers-Labaume sont rattachées au SIVOM de Collorgues. Le SIAPEA de la région de Lussan assure le SPANC des communes de Fons sur Lussan, Vallérargues et Lussan. Pour les communes de St Laurent la Vernède, Fontarèches, La Bruguière, le SPANC est confié au SIAPEA de St Laurent La Vernède.

33

L estimation des travaux s'elevé à 1 450 000€ HT. 32

#### **COMPETENCES FACULTATIVES**

#### 1- Urbanisme

Depuis 2006, le service urbanisme instruit, pour le compte des communes y adhérant par convention, l'ensemble des autorisations du droit des sols : permis de construire, de démolir ou d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme.

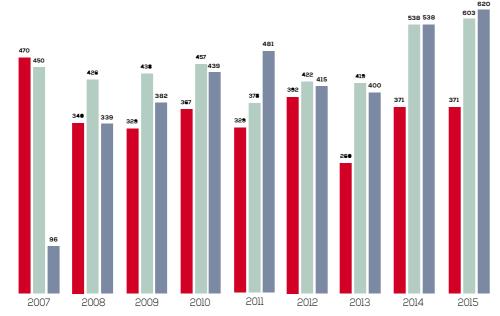
Il apporte un appui technique d'aide à la décision, le dépôt des demandes se fait exclusivement en mairie et le maire reste seul compétent pour la signature des actes.

Parallèlement à cela, le service exerce également une mission de conseil technique et juridique auprès des communes en matière de planification de l'espace (plans locaux d'urbanisme, zones d'aménagement concerté, projets communaux,...), de traitement du contentieux et de gestion quotidienne en matière d'aménagement du territoire (droit de préemption, gestion du domaine public,...).

Composé d'urbanistes et de juristes, ce service est un outil précieux pour les communes, notamment celles n'ayant pas, parmi leurs agents, de techniciens spécialisés dans ce domaine.

Enfin, un logiciel est mis à disposition des communes par lequel leur sont diffusées des données utiles comme le cadastre, les photos aériennes du territoire, la cartographie des chemins de randonnées, etc...

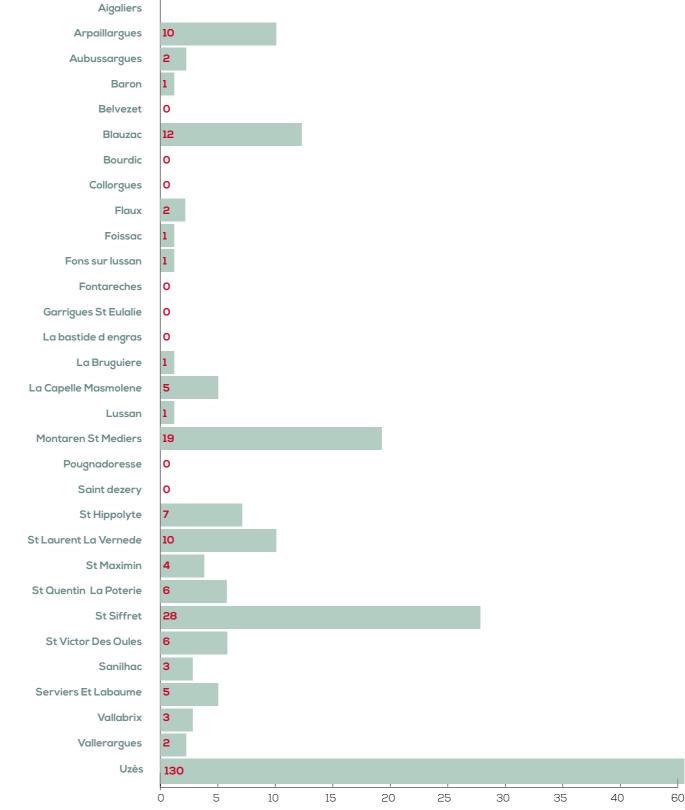
#### Evolution des autorisations d'urbanisme



L'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol des communes d'Aubussargues, Bourdic, La Bruguière, Pougnadoresse, Vallérargues relève de la compétence de l'Etat dans l'attente de l'établissement d'un document d'urbanisme.

#### 2- La police intercommunale (PIC)





DP CU

#### Intervention de la PIC par thématique en 2015

	Appels Centre Opérationnel de Gendarmerie	INITIATIVES	REQUERANTS	Appel ou Renfort Gendarmerie		Cambriolage ou tentative	Vandalismes	Tapage	Divagation Animaux	Différends Familliaux ou de voisinage	Accidents Voie Publique	Alcoolémie	Agression sur VP/ Rixe	Tentative et Vol de véhicule	Contrôle de vitesse préventif	Divers
TOTAL PAR CONTACTS	7	22	157	53	total actions	31	3	85	2	18	17	3	20	4	0	56
TOTAL GÉNÉRAL	239					239										

#### 3-Culture





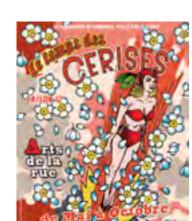
rues, fanfares proposées sur les 4 dates programmées en 2014).

Pour cette l2ème saison et devant le succès rencontré (1300 personnes en 2014), la communauté de communes a choisi de reconduire et d'étendre la programmation en proposant non pas 4 dates mais 6 dates de mai à octobre en 2015 (12 spectacles : théâtres de rues, fanfares).

La direction artistique et la coordination du projet sont assurées par la compagnie locale « le Ratatouille Théâtre » en partenariat avec la CCPU.

Chaque soirée est organisée en coopération entre les communes partenaires, Le Ratatouille Théâtre et le tissu associatif local (comité des fêtes, associations de parents d'élèves, amicales des chasseurs,...) et se termine par un repas de quartier convivial.





Temps des cerises



Visites guidées

# DIMANCHE 30 AOÛT 2015 Invilée d'honneur Lydie Salvayae Place aux écrivains !

Lussan se livre

### Les visites guidées du patrimoine dans les villages « Histoires de clochers (8ème édition).

Ces visites guidées gratuites de 2h00 permettent de lire l'architecture, le patrimoine et l'économie locale avec une guide conférencière agréée et interprète de mai à septembre.

En 2015, 28 dates ont été proposées sur 13 villages, dont 9 visites précédant les marchés nocturnes du Pays d'Uzès, et une moyenne de 30 personnes par visite.

Les nouveaux villages proposés à la visite chaque année sont maintenus l'année suivante (rotation tous les 2 ans afin que chaque commune du territoire puisse bénéficier de l'opération). Six nouveaux villages du territoire ont bénéficié de cette opération en 2015 : Blauzac, Bourdic, La Capelle et Masmolène, Montaren et St Médiers, St Maximin et Serviers Labaume.

Cette initiative sera reconduite en 2016 avec 4 nouveaux villages proposés à la visite.

#### La manifestation littéraire « Lussan se livre » pour sa 12ème édition

Rendez-vous habituel des passionnés de littérature, le festival a eu lieu à Lussan, le dernier dimanche d'août. Plus de 2 000 visiteurs viennent chaque année à la rencontre d'une cinquantaine d'auteurs et profitent des animations tout au long de la journée.

Organisée précédemment par la CCPU avec l'implication de bénévoles, cette manifestation littéraire est désormais portée par l'association « Le Grand Lussan se Livre », composée des mêmes bénévoles.

La CCPU, dans le cadre de sa politique d'aide au tissu associatif local et sur des évènements particuliers, continue de soutenir cette manifestation culturelle à dimension intercommunale à hauteur de 3 000 €.

#### Les subventions aux manifestations culturelles

La communauté de communes soutient des évènements bien identifiés à dimension intercommunale dans le domaine des spectacles vivants, des arts plastiques et des traditions locales.

En 2015, ce sont 6 associations qui ont pu bénéficier du soutien financier de la CCPU, soit un total de 13 000 € attribué pour des festivals de musique, festival européen des arts céramique, spectacles vivants, concerts comme par exemple :

- Le Kollectif du Pois Chiche Masqué
- L'office culturel de St Quentin la Poterie avec les deux festivals : l'Accordéon Plein Pot, Terralha
- Les agités du local
- Autres rivages avec le festival des musiques du monde

# METHAL LICTURE POPULOS FINANCIAIS SUR LE SUTE DU MÉSE AU DE LECTURE PAUL LIGE PORTS D'ALES

#### Le Réseau des bibliothèques

La mise en réseau des bibliothèques propose d'améliorer et de renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire de l'Agenda 21 Grand Lussan en mutualisant les moyens.

Ce réseau intercommunal c'est :

- 3 bibliothèques (à Fons sur Lussan, La Bastide d'Engras et Lussan) et
- 2 médiathèques municipales (à Belvezet et à St Laurent la Vernède)
- 4 Points Relais en Mairie (à La Bruguière, Fontarèches,
- Pougnadoresse et Vallérargues) où le lecteur peut récupérer et retourner des ouvrages réservés en ligne
- 10 bénévoles et 2 salariées investies dans le réseau
- 1 catalogue commun sur le portail www.lecturepaysduzes.cassioweb.
- 19 603 documents (livres, revues, CD, DVD)
- 1 carte unique, gratuite et utilisable dans tout le réseau

Le réseau est opérationnel depuis octobre 2013.

- L'ensemble des bibliothèques est équipé (matériels informatique et logiciel), le portail internet actif et le catalogage des fonds terminés. Une
  « Assistante réseau lecture publique » accompagne les bibliothèques et les points relais, aide au fonctionnement et au développement du réseau, et assure la navette qui livre les ouvrages sur le territoire.
- 169 ouvrages réservés en ligne en 2015
- 481 inscrits depuis octobre 2013, soit 16% de la population ex CC Grand Lussan (71 nouvelles inscriptions en 2015)
- 9 135 visiteurs sur le portail

Le réseau était présent à la manifestation littéraire « Lussan se Livre » le 30 août 2015. Il a accompagné les bibliothèques du réseau pour l'organisation de :

- deux concerts à la médiathèque de St Laurent la Vernède et la bibliothèque de la Bastide en juin et juillet
- une conférence sur les masques africains et un concert à la médiathèque de Belvezet en décembre.

Le réseau travaille également en partenariat avec le service petite enfance de la CCPU pour la manifestation « Des livres pour les toutpetits, quelle idée?!... » et participe au comité de lecture petite enfance créé en mars 2015.

#### 2ème édition de Résonance, la fête du réseau des bibliothèques

Le 27 juin 2015, la commune de Fons sur Lussan accueillait la fête du réseau des bibliothèques « Résonance » avec un stand de présentation des bibliothèques/médiathèques et dons de livres/expositions ainsi qu'un spectacle gratuit de théâtre/chanson « Boulevard des Maccabées » de JP Bonfils sur le thème du polar. Cette manifestation sera reconduite en 2016.



#### Les perspectives d'évolution

Dans le cadre de l'harmonisation des compétences sur le territoire et du projet de territoire, les élus communautaires ont souhaité actualiser le diagnostic réalisé en 2013 sur le transfert de la lecture publique. L'étude a été actualisée par le bureau d'études mandaté à cette époque et présentée en octobre 2015, complétée par une proposition de schéma de développement de la lecture publique issue d'une réflexion préalable menée avec les acteurs du territoire et partenaires.

Le 09 novembre 2015, les élus ont décidé d'engager à compter du ler janvier 2016 le transfert de la compétence lecture publique pour ce qui concerne la gestion et l'entretien de la médiathèque d'Uzès et l'animation du réseau des bibliothèques/médiathèques (avec extension du réseau actuel à l'ensemble du territoire de la CCPU). Un transfert ultérieur éventuel des autres médiathèques au sein de la CCPU sera étudié après un bilan de fonctionnement sous deux ans. La médiathèque d'Uzès devient intercommunale à partir du ler janvier 2016.

#### Etude de faisabilité pour la création d'un centre culturel et de congrès

Dans le cadre du plan d'actions du projet de territoire et afin de répondre à la demande des organisateurs locaux de spectacles et manifestations diverses (théâtre, musique, soirées dansantes....), et attirer de nouveaux publics (séminaires), la commission permanente du 15 février 2015 a décidé d'étudier la faisabilité technique et financière d'un centre culturel et de congès.

38 <sub>1</sub>39

Le projet est situé à Uzès au Refuge au niveau de l'intersection de la route départementale n°979 et de la rue du professeur Gaston Broche. Ce futur équipement disposera d'une grande salle multifonction modulable avec un espace scénique amovible et des gradins rétractables et d'une salle polyvalente dédiée aux pratiques artistiques (théâtre, danse et musique). Des locaux pour les artistes et participants, un office traiteur...(catering) Des dispositifs techniques de cloisons amovibles permettront de regrouper les deux salles pour en configurer une plus grande.

La grande salle pourra accueillir 500 personnes assises, extensible à 900 places. En configuration debout/assis, 900 spectateurs pourront être reçus avec une extension possible à 1450 spectateurs.

Le coût estimatif de l'opération s'élève 5.9 M € HT (travaux et honoraires).

Après présentation de la phase 1 de l'étude, le conseil communautaire réuni le 22 février 2016 a approuvé la cession gracieuse des parcelles 400 et 401 à la communauté de communes Pays d'Uzès par la ville d'Uzès et a donné un accord de principe à la réalisation du centre culturel à Uzès.

La seconde phase de l'étude de faisabilité (définition du programme technique et fonctionnel) se poursuit en 2016 avec notamment le lancement du concours de maitrise d'œuvre.

#### 4- Matériel de festivités



La communauté de communes Pays d'Uzès dispose d'un service de prêt de matériel de festivités à destination des communes membres. Les communes intéressées envoient une demande de réservation de matériel auprès du secrétariat de la CCPU, dans un délai de 6 semaines avant la manifestation, qui accuse réception et confirme le prêt de matériel si celui-ci est disponible.

A charge de la commune concernée d'organiser le transport du matériel réservé, depuis le dépôt jusqu'au site de la manifestation et inversement. Le matériel de festivités est entreposé sur trois sites (Lussan, St Quentin la Poterie et St Laurent la Vernède), le principal étant situé sur la commune de St Quentin la Poterie. Le stock du matériel de festivités est composé de chaises, tables rondes et rectangulaires, podiums, planchers de bal, grilles d'expo, barrières taurines et colliers, barrières de chantiers avec socle, barrières de villes, tentes, compteur électrique, pupitre avec micro.

#### 6-Transport

#### Les navettes vers les marchés locaux

Depuis le 1er juin 2013, la communauté de communes assure gratuitement le transport des habitants vers les marchés locaux. Sept circuits quadrillent le territoire au départ d'Aubussargues, Baron, La Capelle et Masmolène, Lussan, Sanilhac-Sagriès, St Dézèry et St Hippolyte de Montaigu selon deux secteurs :

- un secteur nord avec un service de navettes de juin à octobre, assuré par la société Arlaud
- un secteur sud avec des navettes vers le marché d'Uzès toute l'année, assuré par la société STD Gard.

Les 21 trajets réalisés à partir du secteur nord ont permis à 243 personnes de se rendre sur les marchés d'Uzès (141), de Bagnols (62) et de St Quentin (40). Les communes de St Laurent la Vernède et de La Bastide d'Engras ont le plus grand nombre d'utilisateurs.

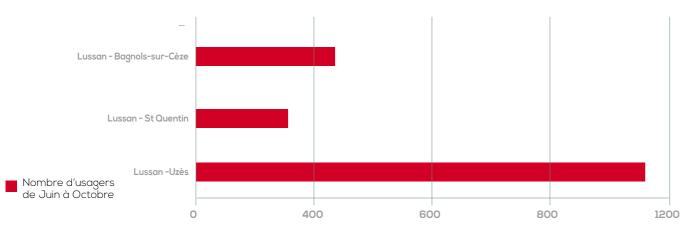
Concernant le secteur sud, 7824 passagers ont utilisé le service des navettes pour se rendre au marché d'Uzès contre 7203 en 2014 (soit 30 samedis).

La ligne de « La Capelle-Flaux-St Siffret-St Maximin-Uzès » est la plus fréquentée suivie par celles de Sagriès et de St Hippolyte. Les lignes au départ de St Dézéry et d'Aubussargues sont celles qui génèrent le moins de voyageurs, elle seront reconfigurées en 2016.

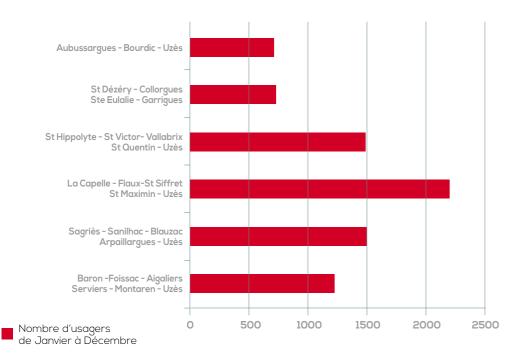


8 067 voyageurs vers les marchés locaux en 2015

#### Nombre d'usagers par desserte



Circuits: Lussan-Fons-Vallérargues-La Bruguière-Fontarèches-St Laurent-La Bastide-Pougnadoresse-Bagnols/St Quentin/Uzès



#### Mise en place d'une enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction est réalisée chaque année au mois de septembre avec des questionnaires à disposition des usagers dans les communes.

Elle permet d'apprécier la connaissance du service par les habitants et la satisfaction des usagers.

Au-delà de l'accès aux marchés du territoire, les navettes permettent aux habitants d'effectuer des démarches quotidiennes (banque, médecin, pharmacie,...).

#### 7- La petite enfance



2015 : une année marquée par l'étude petite enfance-enfance-jeunesse

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) de la CCPU, signé avec la CAF du Gard pour la période 2011-2014 arrivant à son échéance, la communauté de communes s'est engagée en 2015 dans le renouvellement d'un nouveau CEJ 2015 -2018.

Ainsi, en parallèle de l'élaboration du projet de territoire de l'intercommunalité, l'étude lancée sur le territoire a balayé l'offre de service et les besoins de la petite enfance à la jeunesse. Démarche portée par la volonté politique de garantir une équité territoriale dans l'offre de service et d'harmoniser les prestations proposées d'ici 2018. Le service petite enfance n'intervenait sur le champ de l'enfance uniquement sur l'ALSH d'été de Saint Laurent la Vernède en confiant sa gestion et son organisation au centre socio culturel Pierre Mendès France.

Fin 2015, les élus municipaux et communautaires ont décidé d'élargir la petite enfance (0-6 ans) à l'enfance (6-12 ans) et à la jeunesse (12-18 ans) à compter du ler janvier 2016.

#### Effectifs du service petite enfance

Le service petite enfance comptabilise en 2015, 41 agents au total répartis sur les différentes structures.

Les équipes de chaque structure sont pluridisciplinaires et composées de professionnels qualifiés et diplômés en accueil du jeune enfant répondant aux exigences légales du Décret du 7 juin 2010 relatif aux établissements d'accueil des jeunes enfants.

#### Les structures d'Accueil Petite Enfance

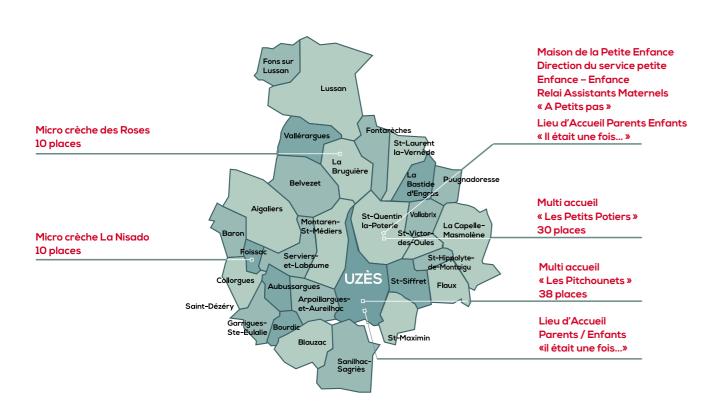
L'offre est répartie sur l'ensemble du territoire et s'oriente des mêmes valeurs et références en matière d'accueil des enfants et des familles.

Le co-financement de ces services est assuré par la CAF, la MSA, le Conseil départemental du Gard et les usagers.

43

Structure	Mode de gestion	Capacité d'accueil	lieu	Horaires d'ouverture	Nombre d'agents
Multi accueil « Les petits potiers »	CCPU	30	St Quentin la poterie	8h-18h	15
Multi Accueil « Les pitchounets »	CCPU	38	Uzès	7h45-18h15	16
Micro crèche « Les Roses »	CCPU	10	La Bruguière	7h30-18h30	7
Micro crèche « La Nisado »	DSP Présence 30 AMPAF	10	Foissac	7h30-18h30	5
LAPE « II était une fois »	CCPU	/	Saint quentin la poterie / Uzès	Lundi 9h-12h00 Jeudi 14h30- 17h30	2

RAM « A petits pas »	Nombre d'assistantes maternelles en activité sur le territoire CCPU	Capacité d'accueil sur le territoire CCPU		
	116	341		



#### Répartition par communes des enfants accueillis

	Accueil c				
Communes	Crèche Uzès	Crèche St Quentin	Micro crèche La Bruguière	Micro crèche Foissac	Total
Aigaliers				2	2
Arpaillargues et Aureilhac	4	3		1	8
Aubussargues				3	3
Baron				4	4
Belvezet		1	2		3
Blauzac	3				3
Bourdic					0
Collorgues				2	2
Flaux	1	1			2
Foissac	1			8	9
Fons sur Lussan					0
Fontarèches			1		1
Garrigues Ste Eulalie				1	1
La Bastide d'Engras					0
La Bruguière			8		8
La Capelle Masmolène		4			4
Lussan			4		4
Montaren St médiers	2	6	1	1	11
Pougnadoresse				1	1
Sanilhac et Sagriès					0
Serviers et Labaume		2		4	6
St Dézéry	1				1
St Hippolyte de Montaigu					0
St Laurent la Vernède	1	1	1		3
St Maximin	6				6
St Quentin la Poterie		32			30
St Siffret	1	3			4
St Victor des Oules	2	6			8
Uzès	66	11	1	3	81
Vallabrix		7			7
Vallérargues		1	2		3
Villages hors CCPU	1		1		2
Total	89	78	22	29	217
Total enfants résidants sur les communes CCPU	88	78	21	29	219





#### Lieu d'Accueil Parents Enfants « Il était une fois... »

Depuis mars 2014, le lieu d'Accueil Parents Enfants « Il était une fois... » inspiré des maisons vertes de DOLTO accueille parents et enfants jusqu'à leur sixième année.

Le Lape, espace intermédiaire de socialisation entre la crèche et l'école, est entièrement gratuit, et s'inscrit dans une réelle démarche de prévention et d'accompagnement de la parentalité.

#### Les actions menées au sein du service petite enfance

- « Les matinées petite enfance » proposées 1 fois par mois sur l'année 2015. Directrices et responsables des établissements se tiennent à disposition des familles à la maison de la petite enfance pour les inscriptions sur liste d'attente et la transmission des informations sur l'offre d'accueil sur le territoire. La responsable du RAM est également présente pour expliquer le fonctionnement et les modalités d'accueil au domicile des assistantes maternelles agréés.
- Les commissions d'attribution des places.

Depuis 2012, l'attribution des places d'accueil en collectivité sont analysées et validées lors des commissions d'attribution des places en fonction de critères précis.

Les familles dont les dossiers de pré inscriptions ne peuvent être retenus en collectivité sont orientées vers le Relais assistantes maternelles.

Sur l'année 2015, 136 demandes ont été étudiées sur les 2 commissions.

• L'accueil de stagiaires.

Les crèches participent à la formation des futurs professionnels de la petite enfance en accueillant tout au long de l'année des stagiaires de diverses écoles.

2015	Crèche Saint Quentin	Crèche Uzès	Micro crèche La Bruguière
Nombre de stagiaires accueillis	17	17	5

#### • Les projets de vie des structures

Outre le bien être de l'enfant, l'éveil culturel et artistique du tout petit est un axe développé au sein des structures d'accueil par l'intervention de professionnels reconnus dans ces domaines.

Il se décline sous différentes formes selon les structures et les projets pédagogiques.

2015	Ateliers contes	Ateliers Eveil Musical	Ateliers lectures par les amis de la médiathèque d'Uzès	Sorties extérieures médiathèques et marchés	Ateliers « mouvement » (danseuse/ psychomotricienne)	Ateliers « arts plastiques »
St Quentin	11	11	5	7	10	10
Uzès	11	11	7	3	0	0
La Bruguière	7	7	0	0	0	0

#### Les fêtes et spectacles sur les crèches en 2015

- Carnaval : spectacles proposés et créés par les professionnels des crèches suivi d'une animation carnavalesque ;
- Fêtes de fin d'année en juillet sur toutes les structures : contes musicaux, goûters partagés avec les parents.
- Noël : conte musical et goûter de Noël dans chaque crèche.

Les parents ont été invité à partager à chacune de ces occasions un verre de l'amitié et des gourmandises préparées par les parents et le personnel de la crèche.

#### Les fêtes et spectacles pour le RAM

- en juillet : conte musical en plein air à la Vallée de l'Eure
- à Noël en partenariat avec la médiathèque de Saint Quentin : spectacle
   Qui a croqué ma pomme de la compagnie La Sensible

## $3^{\rm ème}$ édition du projet phare du service petite- enfance « Des livres pour les tout-petits... quelle idée ?! »



Ce projet partenarial porté par le service petite enfance réunit les agents des crèches et micro-crèches du territoire, les assistantes maternelles, les intervenants conte et musique. Il réunit également les médiathèques de St Quentin la Poterie et d'Uzès, la librairie Parefeuille à Uzès, le département, l'agence nationale «Quand les livres relient», et les animateurs des TAP d'Uzès et de St Quentin la Poterie.

48

Pour sa 3<sup>ème</sup> édition les actions suivantes ont été menées :

- Poursuite du cycle de formation pluri annuel des professionnelles des crèches et ram autour de la littérature et du tout petit en partenariat avec la DLL.
- Tournée du bibliobus petite enfance sur 2 journées en mai 2015 mis à disposition du CG sur les communes de Foissac, Garrigues, La Bruguière et Uzès à destination des enfants des structures d'accueil et des assistantes maternelles.
- Journée de formation avec l'agence nationale 'Quand les livres relient' sur le thème « Laissons parler les images » qui a réuni 120 personnes.
- Spectacle par la compagnie « Le praticable » 4 représentations sur Uzès et Saint Quentin, au total 259 enfants concernés.
- Ateliers créatifs avec Laurent Richard, auteur illustrateur jeunesse : ateliers au ram, en crèches et micro crèche ainsi que sur les médiathèques.
- Conférence menée par Serge Tisseron « Apprivoiser les écrans et grandir » qui a réuni 200 personnes.

#### Les travaux réalisés sur les crèches en 2015 :

Durant le mois d'août, pendant la fermeture d'été des structures, des travaux ont été réalisés sur la crèche de St Quentin et sur celle d'Uzès. Les peintures de l'ensemble des espaces de vie des enfants ont été refaites ainsi que le remplacement de la fontaine centrale par les lave-mains adaptés et favorisant l'autonomie (salle de bains de la crèche d'Uzès).

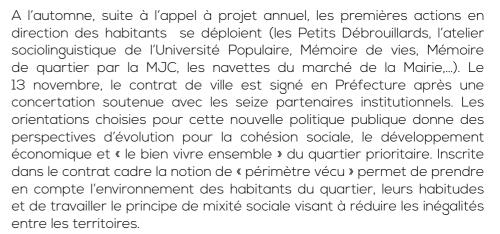
Ces travaux ont été financés à 80% par la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

#### 8-La politique de la ville



Signature du contrat de ville

Suite à la réforme de la politique de la ville au plan national pour la période 2015-2020, Uzès est déclaré site entrant pour le « quartier prioritaire » (Mayac et les Amandiers) dont la communauté est obligatoirement signataire et porte l'ingénierie ainsi que les actions dans le domaine de ses compétences. Pour l'essentiel, les actions sont menées par la commune ou les partenaires associatifs et institutionnels. Le conseil citoyen est la spécificité de cette nouvelle génération de contrat de ville. C'est une instance de membres dont la mission est de représenter les habitants du quartier et de porter leurs paroles auprès des partenaires institutionnels.





Les Petits Débrouillards



Quartier Amandiers - Uzès

<sub>1</sub>49

#### 9-La santé

Dans le cadre de l'harmonisation des compétences selon les secteurs géographiques et du projet de territoire, la CCPU a mis fin, à l'automne 2015, au contrat de maintenance annuelle de 10 défibrillateurs cardiaques installés sur les communes de l'ancienne CC du Grand Lussan et au conventionnement avec Présence 30 pour le service de téléassistance à domicile.

#### 10-La fourrière animale

La prise de compétence de la CCPU s'est effectuée à l'échéance de la majorité des contrats communaux, soit le ler juillet 2013. Une consultation a été lancée à l'automne, et un marché à procédure adaptée signé avec la SACPA (fourrière animale de Vallérargues) pour les 31 communes sur une durée d'un an renouvelable jusqu'à 3 ans à compter du ler janvier 2014 (22k€ HT/an). L'objet du marché est la capture, le ramassage, le transport, la garde des animaux errants sur la voie publique. Les demandes d'intervention sont à formuler au 04.66.72.82.86 (astreinte au 06.83.81.62.08).

